



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

### **Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne**

Service environnement et  
prévention des risques  
Pôle prévention des risques  
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2011/DDT/SEPR n° 482  
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le  
territoire de la commune de Savigny-le-Temple et les documents à  
consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de  
biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs**

Le préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 27 mai 2011 portant nomination de Monsieur Pierre MONZANI, préfet de Seine-et-Marne ;
- VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n° 001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n°583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR n° 430 du 24 décembre 2010, 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011, 2011/DDT/SEPR n° 234 du 13 mai 2011 et 2011/DDT/SEPR n° 444 du 17 novembre 2011 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2009/DDEA/SEPR n°586 du 22 octobre 2009 mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 09/DAIDD/IIC/102 du 9 avril 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement KUHENE NAGEL sur le territoire des communes de Cesson et de Savigny-le-Temple ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 11/PCAD/117 du 06 juin 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

**CONSIDÉRANT** la circulaire du 2 mars 2011, relative aux modalités de mise en oeuvre des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité qui modifient le cadre de l'information préventive des populations et de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté préfectoral n° 11 DCSE IC 111 du 10 novembre 2011 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement KUEHNE NAGEL sur les communes de Cesson et Savigny-le-Temple ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1er**

La commune de Savigny-le-Temple est exposée aux risques naturels de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles et aux risques technologiques. Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral 2009/DDEA/SEPR n° 586 du 22 octobre 2009 est remplacé par le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

## **Article 2**

Le département de Seine-et-Marne étant entièrement compris en zone de sismicité très faible, l'état des risques naturels et technologiques dû pour la commune mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> situera l'immeuble en zone de sismicité très faible, dans la rubrique 5, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

## **Article 3**

Les arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple sont :

- les arrêtés ministériels des 16 mai 1983 et 25 août 1986, pour le risque inondations et coulées de boue ;
- l'arrêté ministériel du 29 décembre 1999, pour le risque inondations, coulées de boue et mouvements de terrain ;
- les arrêtés ministériels des 12 mars 1998 et 16 avril 1999, pour le risque mouvements de terrain différentiels consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est également consultable sur le site internet [www.prim.net](http://www.prim.net).

## **Article 4**

Les éléments nécessaires aux vendeurs et aux bailleurs, pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques utile à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sont consignés dans un dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'information comprend :

- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité du risque auquel la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- deux documents cartographiques délimitant le périmètre exposé au risque technologique et retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la commune.

## **Article 5**

Le dossier communal d'information visé à l'article 4 et annexé au présent arrêté ainsi que les documents de référence mentionnés dans la fiche synthétique sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Savigny-le-Temple et de la préfecture de Seine-et-Marne.

## **Article 6**

Le dossier communal d'information et les documents de référence visée à l'article 5 sont mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

## **Article 7**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Savigny-le-Temple et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Savigny-le-Temple.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr>, rubrique "Risques".

**Article 8**

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le maire de la commune de Savigny-le-Temple sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Une copie sera adressée à :

- M. le préfet de Seine-et-Marne
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 08 décembre 2011

***Le préfet,***

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

signé

Jean-Yves SOMMIER

## Commune de SAVIGNY-LE-TEMPLE

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2009/DDEA/SEPR n° 586** du **22 octobre 2009** mis à jour le **08 décembre 2011**

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non

Prescrit (en cours d'élaboration)	date	aléa
	<b>11 juillet 2001</b>	<b>Sécheresse</b>

Les documents de référence sont :

<b>Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (version octobre 2006) – consultable sur argiles.fr</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non

<b>Approuvé par arrêté préfectoral 11/DCSE/IC 111 Ets KUEHNE NAGEL</b>	date <b>10 novembre 2011</b>	effet <b>Toxique, thermique et surpression</b>
--	------------------------------	--

Les documents de référence sont :

<b>Une note de présentation, un règlement, un cahier des recommandations et un plan de zonage réglementaire</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
---	--

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** Très faible Zone **1**

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)**  
**Document graphique délimitant le périmètre d'exposition du risque technologique (1 format A4)**

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

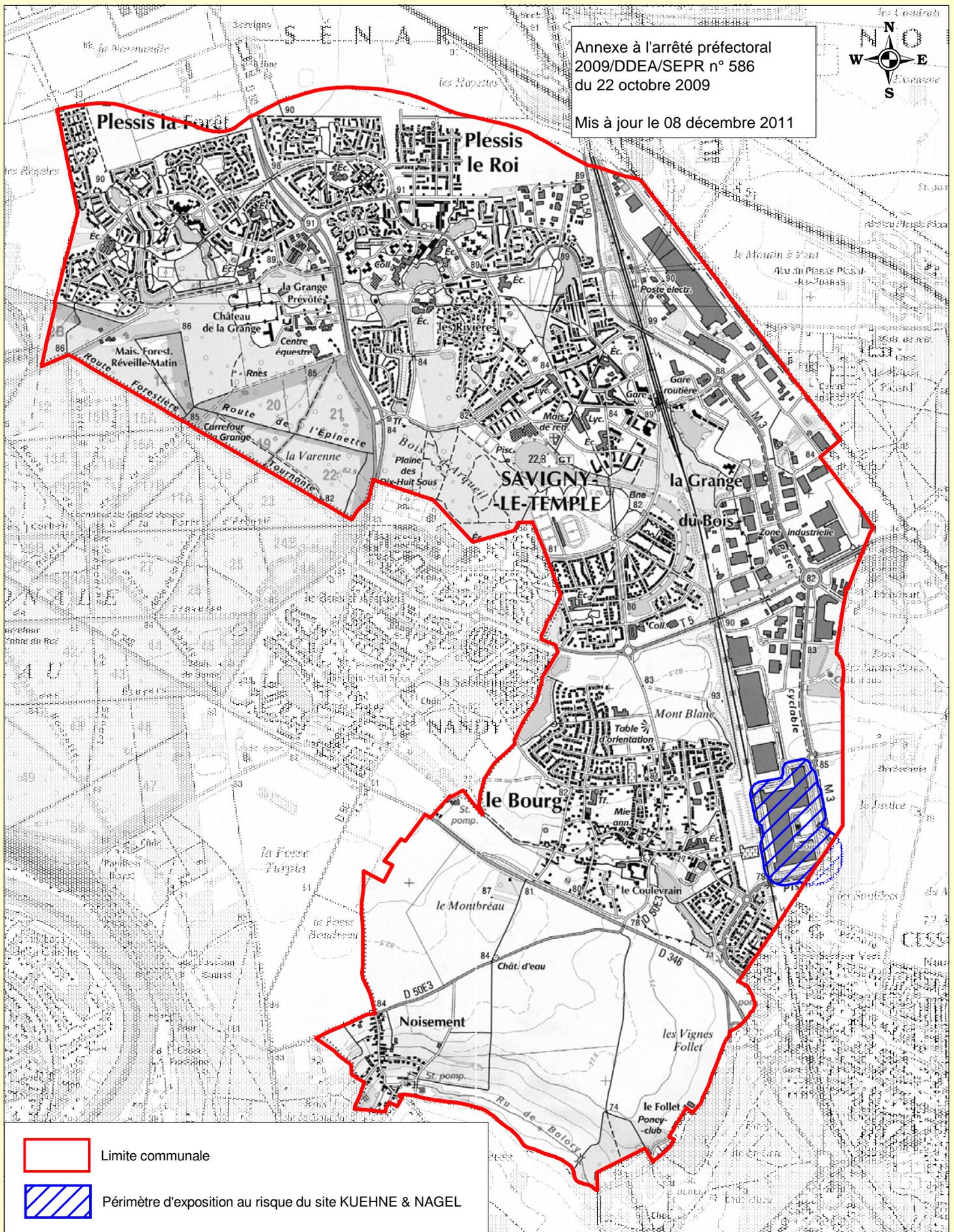
Sites internet :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr) (DDT77)  
[www..seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www..seine-et-marne.pref.gouv.fr) (Préfecture77)

Annexe à l'arrêté préfectoral  
2009/DDEA/SEPR n° 586  
du 22 octobre 2009



Mis à jour le 08 décembre 2011



Limite communale



Périmètre d'exposition au risque du site KUEHNE & NAGEL



**INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES SUR LE RISQUE TECHNOLOGIQUE \_ COMMUNE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE**

Source des données : DRIEE-IF

Fond cartographique numérique : SCAN 25@ © IGN  
BD TOPO@ © IGN

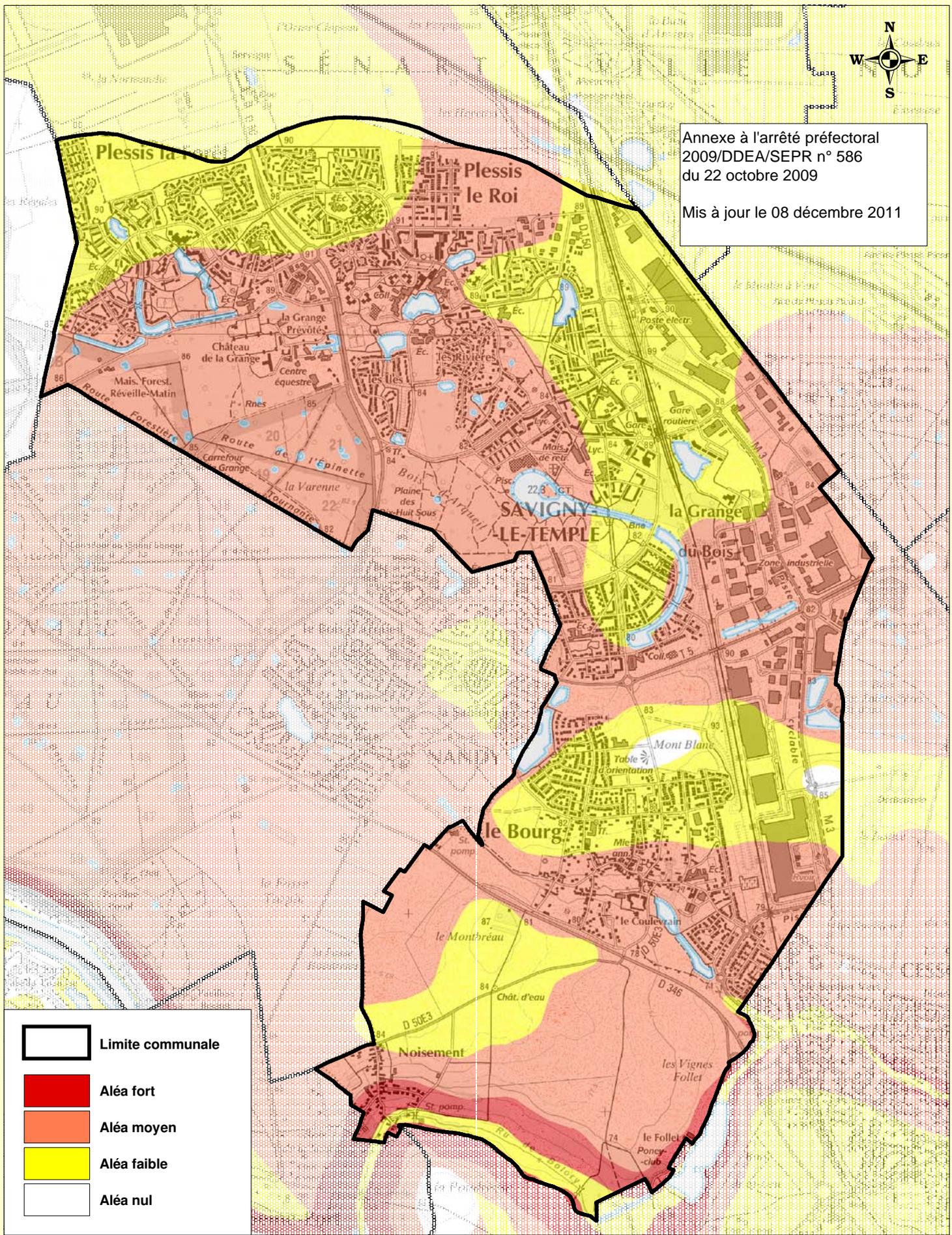
Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/PPRLN

Date : 05/12/2011

Échelle : 1/25 000



Annexe à l'arrêté préfectoral  
2009/DDEA/SEPR n° 586  
du 22 octobre 2009  
  
Mis à jour le 08 décembre 2011



	Limite communale
	Aléa fort
	Aléa moyen
	Aléa faible
	Aléa nul



<b>INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES SUR LE RISQUE SÉCHERESSE _ COMMUNE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE</b>	
Source des données : BRGM	Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/PPRLN
Fond cartographique numérique : SCAN 25@ © IGN	Date : 06/12/2011
	Échelle : 1/25 000